

possible ?

BULLETIN DE MOUVEMENT DE MAIN



STALAG VI G

28 Février 1943.

S E R V I R

Geprüft : Stalag VI/c

A l'envers d'hier où l'on se servait de l'Etat pour des fins personnelles, aujourd'hui la nouvelle devise que l'on entend clamer de toutes parts est S E R V I R.

Sans exception, tous les Français et particulièrement tous les captifs, ont compris qu'il fallait changer quelque chose en France. La première des grandes réformes à accomplir est celle de l'esprit ou plutôt celle de la mentalité individuelle et collective. Et nous ne comprendrons et n'accomplirons toutes les réformes entreprises ou envisagées que si nous avons compris la nécessité de SERVIR, c'est à dire de faire passer le général avant le particulier, le collectif avant l'individuel, les autres avant soi-même, la France avant son MOI.

SERVIR, ce n'est pas abdiquer son indépendance, ce n'est pas être esclave, ce n'est pas suivre aveuglément un chef, un parti, une opinion toute faite.

SERVIR, c'est apporter par le coeur, par l'esprit, par les mains, toute ses capacités, toutes ses possibilités, toute sa bonne volonté, toute sa mesure en un mot, au service d'un idéal que l'on a compris, auquel on s'est donné, auquel on a confiance.

Or, quel plus bel idéal que la Rénovation Française ? Quelle plus belle incarnation de cet esprit de don de soi que le Maréchal ?

En dehors de toute idée politique partisane, en dehors de toute idée préconçue sur tel ou tel gouvernement :

SERVIR, c'est être discipliné (nous avons fort à faire) un ordre ne se discute pas, il s'exécute ; particulièrement quand l'intérêt général est en jeu.

SERVIR, c'est penser aux autres plus qu'à soi-même, c'est être serviable, c'est être "chic".

SERVIR, c'est faire taire notre esprit bien français de critique inutile.

SERVIR, c'est s'unir. Et nous devons tous servir.

Dans notre travail, qui que nous soyons, nous apporterons notre adhésion enthousiaste et notre désintéressement total pour que la comme sur les autres terrains, la France retrouve l'équilibre et l'harmonie qui lui permettront de hâter l'heure de son relèvement.

LE P 4055 rs

Paysan, à qui le Maréchal veut redonner la place qui t'est due et qu'on t'a longtemps refusée, qui collabore à l'heure actuelle à la tâche la plus difficile, la plus urgente : le ravitaillement des populations, tu apporteras sans égoïsme, sans recherche de profit personnel et usuraire, avec tout ton cœur et ton honnêteté, ta lourde pierre à l'édifice commun.

Ouvrier, employé, technicien, patron, envisageant la part de responsabilité que tu as eu dans la lutte des classes, tu combattras l'égoïsme et l'incompréhension, tu chercheras à mieux connaître ton collaborateur dans le travail, si tu es chef surtout, tu ne forligneras pas.

Instituteur, moniteur, professeur, conscient de la haute tâche qui t'est confiée, tu penseras que la jeunesse, sur qui repose l'espoir de la Patrie, a besoin de voir développer son âme et son corps, son caractère et son esprit d'équipe. Tu n'oublieras pas que tu prends l'enfant à la famille pour donner un homme à la Société. C'est de toi que dépend la France.

Avocat, médecin, financier, commerçant, etc ... tu apporteras dans ta branche toute l'honnêteté, le jugement, la science dont tu es capable, en pensant plus que tout autre, peut-être, à faire passer l'intérêt personnel après l'intérêt général.

Dans notre famille, nous combattons la dénatalité et nous réhabiliterons dans notre propre cercle familial les qualités d'honneur, de probité, d'entraide et de courage qui doivent en être l'apanage.

Dans notre Patrie, nous serons parfaits et loyaux citoyens, nous respecterons les lois (même celle qui nous prescrit d'établir notre déclaration de revenus !!)

Prisonniers ! SERVIR pour nous c'est rester Français, Français 100%, c'est garder la tenue et la discipline qui doivent caractériser le soldat français ; c'est non pas courber sous le poids de la défaite ou espérer en le bon vouloir d'autrui, c'est "forger notre âme aux sacrifices, plutôt que de dresser notre esprit aux revendications", c'est préparer tout notre être, c'est transformer notre MOI égoïste pour qu'au retour nous nous donnions tout entier à l'œuvre du redressement national.

SERVIR, c'est développer entre nous l'esprit de solidarité et d'union fraternelle, c'est se préparer avec une immense espérance à accepter au retour les disciplines que la France aura jugées nécessaires de nous imposer pour la Rénovation spirituelle, économique politique et sociale.

Camarade français, mon frère de captivité, "La France reverdira" Ne sais pas le dernier à servir ton Pays et ton Chef. C'est l'avenir de tes enfants, c'est l'avenir de la France que tu tiens.

R.C. CHAUVEY

S O M M A I R E

- | | | |
|-------------------------------------|----------------|--|
| - <u>Servir</u> | R.C. CHAUVEY ! | - <u>Etudiants voici vos droits.</u> |
| - <u>France & Italie</u> | A. PLANTIER ! | - <u>L'activité du Mouvement Pétain.</u> |
| - <u>La Révolution Nationale au</u> | ! | - <u>L'Homme de Confiance communique</u> |
| <u>jour le jour</u> | 1 | |

FRANCE ET ITALIE

Le problème des rapports franco-italiens est, sans aucun doute, l'un des plus difficiles à résoudre. A la différence de l'Espagne, l'Italie est une grande puissance dont les intérêts ne coïncident pas exactement avec ceux de la France. Pourtant, cette divergence est très récente.

1.- Jusqu'au XIXe siècle pas d'antagonisme dans aucun domaine.-

PAS DE RIVALITE ECONOMIQUE.- Entre les deux pays, les cols alpestres ont toujours permis des rapports faciles. La France achetait à l'Italie ses produits de luxe, les glaces de Venise, les soieries de Milan, les bijoux florentins. Les banquiers italiens établis en France importèrent à Paris, à Lyon, à Marseille, les méthodes bancaires. Lorsque la France entreprit de se suffire, elle importa les techniques et les hommes de la péninsule qui était en décadence complète depuis que la Méditerranée avait été abandonnée au profit de l'Océan (XVIIe s.)

PAS DE RIVALITE HISTORIQUE.- Depuis Charlemagne, les rapports franco-italiens ont toujours été très étroits. Ils ont été commandés par la présence à Rome du Pape, chef de la catholicité française et par l'évolution politique inverse des deux pays. La France une autour de son Roi, l'Italie morcelée, anarchique, impuissante, à la merci des étrangers, mais réservoir d'intelligence et de personnalités puissantes. Les Français sont allés en Italie comme conquérants de principautés, les Italiens sont venus en France comme politiciens et administrateurs. Evoquons d'un côté Charles d'Anjou, maître des Deux-Siciles, Louis d'Orléans prétendant à Milan, Charles VIII, Louis XII, François Ier, conquérants éphémères de Naples et du Milanais, plus tard, Napoléon, Murat, le Roi de Rome ... d'un autre côté, gravitant autour de la Cour de France, la foule des Italiens dont les plus connus sont Catherine de Médicis, Marie de Médicis, Concini, Mazarin, les Broglie, en attendant Gambetta, fils de Génois et Brazza, conquérant pacifique du Congo. Cette interpénétration paraissait toute naturelle à nos aïeux. Les Italiens se francisaient très vite (Ex. les familles de Broglie, Mirabeau ..) Quant aux Français, s'ils firent la guerre en Italie, presque sans interruption de 1494 à 1859, ils combattirent essentiellement des étrangers, Espagnols, Suisses et Autrichiens.

QUESTION FRONTIERE SANS ACUTE.- Contrairement aux apparences, les Alpes ne sont pas une frontière naturelle absolue. Les cols mettent en rapports permanents sur les deux versants des populations qui ont le même genre de vie pastoral. Aussi, entre les deux pays, se développa depuis le Moyen-âge un état tampon important, étendu du Rhône au Pô, de culture française et gouverné par la Maison de Savoie. Très habilement, les ducs de Savoie, devenus rois de Sardaigne, tirèrent avantage de leur fonction de "portiers des Alpes". Alternativement, ils ouvrirent ou fermèrent les routes d'Italie aux Français, ce qui provoqua de petites guerres pour la possession de places fortes importantes comme Pignerol. Henri II, puis la Révolution annexèrent même la Savoie. Mais aucun danger grave ne pouvant venir d'Italie, la France d'avant Napoléon III n'entreprit jamais sérieusement de porter sa frontière à la cime médiane des Alpes.

COLLABORATION CULTURELLE ETROITE. - Héritière directe du prestige et de la tradition romains dont la France n'a cessé de se réclamer, l'Italie a toujours exercé sur les Français un attrait magnétique dont on pourrait multiplier les exemples à l'infini. Plus cultivée que la France jusqu'au XVIIIème siècle, l'Italie lui envoya ses penseurs, ses poètes, ses artistes, ses musiciens : St Thomas d'Aquin, Pétrarque, Léonard de Vinci, Benvenuto Cellini, Lulli et plus tard Rossini et d'Annunzio. Les Français se mirent sans honte à l'école de la Renaissance italienne. Lorsqu'ils atteignirent à leur tour la maîtrise, au XVIIIème siècle, ce fut au tour des Italiens de venir à Paris chercher des mots d'ordre et des formules. Le mouvement national et libéral, le "Risorgimento", qui fit l'unité italienne est l'héritier direct de la Révolution française.

2.- Les malentendus politiques et coloniaux sont nés à partir de l'Unité italienne (1859). -

Cette unité a été encouragée et voulue par l'Empereur des Français, Napoléon III. Ses armées ont chassé les Autrichiens de Lombardie. Mais, bien vite ont apparu des éléments de friction entre la France et la jeune Italie.

En échange de son aide, la France reçut la Savoie et Nice. Ainsi était obtenue une frontière naturelle sur les Alpes, mais la maison de Savoie, régnant maintenant en Italie, avait perdu son berceau. D'autre part, la France s'opposa à l'achèvement de l'unité italienne : elle envoya pour protéger le Pape dans Rome des troupes qui se battirent contre celles de Garibaldi. Les catholiques français ne pardonnèrent pas l'établissement du Roi d'Italie à Rome en 1870.

Un peu plus tard, l'installation française en Tunisie où les Italiens étaient déjà nombreux et influents déclencha une rivalité coloniale qui se compliqua des visées italiennes sur le Tchad et l'Abyssinie. L'Italie s'allia à l'Allemagne en 1882 et désormais les rapports restèrent tendus.

L'alliance franco-italienne pendant la Grande Guerre ne fut pas durable. Au contraire, le malaise s'aggrava. En Méditerranée, l'Italie à l'étroit presenta des revendications vers l'ouest comme vers l'est. En Afrique, la Tunisie, le Soudan, les abords de l'Abyssinie et Djibouti provoquèrent des incidents envenimés par l'Angleterre inquiète, de son côté, pour Suez et le Nil. Surtout, la Révolution fasciste de 1922 créa un antagonisme idéologique qu'entretenirent les émigrés politiques en France. Des discours violents, des tensions diplomatiques et des préparatifs militaires de part et d'autre alternèrent avec des périodes de détente ménagées par quelques hommes clairvoyants comme Pierre Laval. L'affaire des Sanctions et la guerre d'Espagne ont définitivement aggravé le conflit. L'aboutissement, ce fut la seconde alliance italo-allemande et la déclaration de guerre du 10 juin 1940, si douloureuse au coeur des Français.

3.- L'industrialisation de l'Italie a fait éclore des rivalités économiques et sociales. -

Depuis la fin du XIXème siècle, l'Italie poursuit un effort d'industrialisation considérable, gêné fortement par la pénurie de matières premières. Les effets sur les rapports franco-italiens ont

été très nets :

CONCURRENCES INDUSTRIELLES.- Notamment dans l'auto, (qui ne se souvient d'Alfa-Roméo contre Bugatti !) et le textile. Milan s'est dressée en face de Lyon pour les soieries naturelles puis artificielles

CONCURRENCES COMMERCIALES.- France et Italie aspirent toutes deux à drainer vers leurs ports méditerranéens le trafic de l'Europe du nord vers le sud. C'est la grande rivalité de Marseille et de Gênes.

RAREFACTION DES ECHANGES FRANCO-ITALIENS.- Conséquence à la fois du protectionnisme français qui frappe les vins, les fruits, les étoffes, les autos italiennes et de l'autarcie systématique pratiquée depuis les sanctions par l'Italie. L'Italie était un des meilleurs clients de la France. Quand elle a cessé d'acheter ses fers, aciers, céréales et machines, l'économie française a subi un coup sensible.

SURABONDANCE DE LA MAIN D'OEUVRE ITALIENNE EN FRANCE.- L'industrialisation de l'Italie a provoqué, comme il est normal une augmentation rapide de la population qui n'a pas trouvé sur place de quoi vivre et a émigré. Cette émigration, surtout depuis 1918, s'est portée en grande partie vers la France : Paris, l'Est, le Midi surtout. Un million d'Italiens, sans compter les naturalisés, vivent, souvent en véritables colonies, sur notre sol. Paysans et ouvriers, ils sont indispensables en temps de prospérité. En crise, ils sont un poids d'autant qu'ils envoient de fortes sommes d'argent en Italie. La situation est encore plus délicate en Tunisie où le prolétariat italien s'oppose aux propriétaires français. De vives inquiétudes sont nées en France à ce sujet. La guerre de 1939 a mis en lumière tous les aspects du problème.

CONCLUSION.-

L'antagonisme franco-italien est-il insoluble ? Nullement, car il reste entre les deux pays la parenté très proche des langues, des races et des tempéraments, ainsi que de très grandes affinités culturelles. De grands patriotes italiens, comme Garibaldi ou d'Annunzio, ont été pénétrés de culture française et l'ont proclamé. M. Mussolini a souvent dit ce qu'il devait à nos penseurs. Certes, on a beaucoup trop abusé de l'expression commode et creuse des "soeurs latines". Néanmoins, dans son message du 12 août 1941, le Maréchal a affirmé la possibilité et la nécessité d'assainir enfin les rapports franco-italiens. Il veut créer entre les deux pays "des liens plus stables, sans lesquels l'ordre européen ne pourrait se construire". Cela implique évidemment de part et d'autre de l'intelligence et de la bonne foi.

André PLANTIER VI/H 4272

Portes-tu la Francisque ?

N'oublie pas que c'est un symbole de fidélité :

- au Maréchal et à son gouvernement.
- à la politique de la Révolution Nationale
- à l'effort de rénovation morale français.

SOIS LOYAL !

- Ne porte l'insigne que si tu es rallié à la France nouvelle.
-

LA REVOLUTION NATIONALE AU JOUR LE JOUR

Une révolution se fait en un jour. Le 14 juillet 1789, la monarchie absolue avait disparu. Le 10 Juillet 1940, la IIIème République était remplacée par un autre idéal national. Mais une révolution ne construit son oeuvre que lentement. Jour après jour, elle modifie la structure politique et sociale d'un pays par ses lois, ses décrets, ses oeuvres.

Cette nouvelle rubrique du Bulletin qui paraîtra chaque mois voudrait servir l'oeuvre constructive du Maréchal et de son gouvernement.

23 décembre 1942.

OUVERTURE DES PREMIERS RESTAURANTS COMMUNAUTAIRES.--

Mesure révolutionnaire et d'esprit tout nouveau. Chacun ne mangera plus selon ses revenus. Tout le monde mangera à sa faim mais paiera en proportion de son revenu. Les restaurants communautaires qui laissent à l'Oeuvre du Secours National le soin de servir ceux qui ont moins de mille francs de revenu mensuel, sont ouverts à tous ceux qui ont entre 1000 et 3000 frs de revenu pour une personne isolée. Ces personnes paient, pour un même menu, de 8 à 16 frs. Les personnes plus fortunées qui ne viendront pas aux "rescos" contribueront cependant à cet organisme en payant une taxe de 18% dans les grands restaurants et les boîtes de nuit. Cette taxe servira à combler le déficit des "rescos" qui ne sont pas une oeuvre mais une institution nécessaire.

Fin janvier, les clients de ces restaurants étaient déjà 35.000, au 15 février, ils étaient 48.000. L'organisation a été complétée courant février par la création des plats cuisinés à emporter.

Prisonniers, nous comprenons très bien le "resco". Nous avons depuis longtemps appliqué cette formule et à la table de "l'équipe", chacun apporte ses paquets, l'un trois, l'autre un, l'autre pas du tout, mais chacun reçoit une égale portion. Réjouissons-nous de voir cet esprit passer dans les institutions françaises.

1er Janvier 1943

LE NOUVEAU BUDGET

Le nouveau budget est sévère, mais ^{par} son absence même de démagogie, il laisse percer un esprit nouveau. Au lieu de recourir sans limite à l'emprunt qui accroît d'année en année le service de la dette, (la dette atteint mille milliards et coûtera en services d'intérêts 40 milliards à la France en 43) ou à l'inflation qui déprécie la monnaie, le gouvernement fait appel à l'impôt et ramène ainsi le déficit prévu de 58 milliards à 21.

Les nouveaux impôts frappent surtout ceux qui peuvent payer par des taxes sur les produits superflus, le luxe, les spectacles et une augmentation de l'impôt sur les gros revenus.

D'autre part, la loi des finances contient une série de mesures pour mobiliser les capitaux et surveiller leurs mouvements. Les entreprises qui font des super-bénéfices ou qui accumulent des provisions pour renouveler plus tard outillage et stocks devront déposer ces sommes au Trésor en compte bloqué. Cet argent, en attendant, profitera à la collectivité.

Toujours pour contrôler l'argent, l'appeler à servir et l'empêcher de se soustraire à l'impôt -ne l'oublions pas, institué pour le profit de tous, de notre Patrie- tous les paiements au-dessus de 5.000 frs doivent se faire en chèque (d'où nécessité du dépôt en banque). D'autre part, toutes les actions au porteur doivent devenir nominatives ou être déposées à la Caisse des Dépôts.

L'argent ne doit plus être une force anonyme que des spéculateurs jettent sur le marché financier ou économique pour amener le gouvernement à servir des intérêts privés. L'argent, propriété personnelle, doit servir l'intérêt général.

-:-:-:-

14 janvier 1943.

CREATION DES COMITES SOCIAUX PROFESSIONNELS

M. Lagardelle poursuit avec opiniâtreté la difficile mise en place de la Charte du Travail. Par un décret, il fixe la constitution des Comités Sociaux Locaux dont les membres (de 12 à 24) seront pris dans les bureaux des syndicats patronaux, de cadres et d'ouvriers. Dans chaque famille professionnelle, les comités locaux désigneront à leur tour les membres des conseils régionaux (de 12 à 36) qui désigneront à leur tour les membres du Conseil National (12 au moins). La constitution de ces comités sociaux est une étape très importante qui doit modifier complètement les rapports des salariés et du patronat.

-:-:-:-

30 janvier 1943.

CREATION DE LA MILICE FRANÇAISE

Au côté de la Légion des Combattants existait déjà le S.O.L. (Service d'Ordre Légionnaire) sous la direction de Darnand. Cette force, formée de volontaires, groupée sous une forte discipline avait été depuis quelques jours rattachée directement au Chef du gouvernement. La nouvelle loi qui transforme le S.O.L. en Milice Française précise qu'elle groupe les Français résolus " à prendre une part active au redressement politique, social, économique, intellectuel et moral de la France." Elle a pour but de donner au gouvernement des militants qui remplaceront avantageusement les anciens comitards des partis.

Au sein de la milice sera constitué un corps de volontaires dont le rôle sera de faire face à toute éventualité en vue d'assurer le maintien de l'ordre, de repérer les foyers de propagande adverse, de réprimer les menées anti-gouvernementales, mais sans idée de représailles personnelles.

La Milice crée un cadre qui permettra à tous les éléments jeunes et décidés de collaborer à l'oeuvre de Rénovation Nationale.

-:-:-:-

PREMIERE REUNION DES SYNDICS REGIONAUX DE LA CORPORATION PAYSANNE

Notre numéro 4 vous a fait connaître le Statut définitif de la Paysannerie. La première réunion nationale, à côté de gros travaux techniques surtout en ce qui concerne le problème essentiel à l'heure actuelle du ravitaillement, a permis au gouvernement de souligner l'esprit de la réforme : rompre avec le libéralisme qui, sous une apparence de liberté condamnait le paysan français à la misère, concurrencé qu'il était par les pays à culture industrialisée, exploité par les acheteurs qui disposaient de gros moyens financiers. Mais pas d'étatisation non plus. Aux agriculteurs d'administrer leur profession en recevant seulement les directives du gouvernement, les directives de l'intérêt général et la protection nécessaire.

M. Leval a aussi souligné comment notre agriculture avait tout à craindre d'une invasion de produits anglo-saxons et qu'elle avait tout à gagner à l'ouverture des marchés européens.

---:---:---

6 février 1943.

AUGMENTATION DE LA SUPERFICIE DES TERRES LABOURABLES ...

décide le gouvernement au Conseil des Ministres. Depuis 1940, 40.000 hectares ont été remis en culture dont 25.000 en Crau et en Limagne. D'autres projets à l'étude portent sur l'assèchement des marais de Bourgoin-Morestel en Isère, l'assainissement de plaines humides en Bretagne, l'irrigation dans l'Hérault, l'assèchement par canaux et pompage en Vendée.

---:---:---

7 février 1943.

NAISSANCE DU "MOUVEMENT DES PRISONNIERS DE GUERRE".

M. André Masson, prisonnier relevé, nouveau Commissaire Général aux prisonniers, l'a annoncée à l'occasion du premier congrès des P.G.

Ce Mouvement donnera l'occasion aux P.G. au fur et à mesure de leur libération de faire passer en actes leurs décisions mûries en captivité.

Le premier objectif assigné par Masson a été la lutte contre le communisme, surtout en le dépassant, n'étant plus et mieux social que lui. Puis Masson a demandé aux libérés de lutter contre le gaullisme, l'attentisme et le marché noir. A ce sujet, il a nettement conseillé l'action. "Quand, dans la ville, vous aurez retenu le nom d'un trafiquant notoire dont la vie, la richesse sont une odieuse provocation en face de tant de misères, et que vous irez dans sa boutique bien décidés et en nombre pour saisir un petit stock de marchandises dont vous ferez des colis le lendemain pour les P.G., quand vous ferez tout cela, un jour, dans une ville et le lendemain dans une autre, je vous assure que vous aurez changé quelque chose dans le climat de ce Pays !"

---:---

RESPONSABLES DU MOUVEMENT PETAIN ...

AVEZ VOUS ORGANISE LA DIFFUSION DU BULLETIN
DANS VOTRE KOMMANDO ?

ETUDIANTS, VOICI VOS DROITS

Depuis 1940, le gouvernement français a pris une série de mesures afin de sauvegarder vos droits à la démobilisation.

Remarque générale.- L'arrêté du 3 Septembre 1942 a prévu que les étudiants qui auraient suivi des cours durant leur captivité recevraient de leurs professeurs bénévoles un Certificat de scolarité. La présentation de ce dernier aux diverses facultés doit leur donner des avantages spéciaux et des dispenses assez nombreuses. L'impossibilité d'organiser au Stalag VI/G de tels centres d'études ne permet pas de délivrer des certificats de scolarité.

CANDIDATS AU B.S. et au BACCALAUREAT.-

1.- B.S.- Le B.S. étant supprimé, vous devez vous présenter au Baccalauréat, soit à la section D du nouveau régime, soit à la série B du régime 1939 (sans latin).

Jusqu'en 1947, vous serez dispensés de la 2ème langue vivante tant à l'écrit qu'à l'oral. En compensation, votre composition française sera affectée au coefficient 3.

Il est prévu que la classe de Seconde des Lycées et Collèges correspond désormais à la 1ère année de préparation au B.S.

(Loi du 28 novembre 1940, décret du 11 octobre 1941)

2.- BACCALAUREAT.- La réforme du baccalauréat a repris les principes du statut de 1902 et notamment les 4 sections A, B, C, D. Vous pouvez vous présenter à votre choix :

- soit au nouveau baccalauréat,

- soit au Baccalauréat 1939 sous trois conditions :

a) faire une demande spéciale au recteur de votre Académie dans le délai d'un an après votre retour.

b) vous présenter aux deux parties du Baccalauréat dans un délai de trois ans après le 1er janvier, le 1er mai ou le 1er septembre qui suivra votre retour.

c) être reçus à l'une des trois sessions spéciales organisées chaque année à votre intention.

Important - Vous pourrez obtenir du recteur un délai supplémentaire de 1 ou 2 ans si vous lui présentez des pièces justificatives et notamment une attestation de l'Homme de Confiance du Stalag qui mentionnera l'impossibilité des études durant votre captivité. (Arrêté du 3 septembre 1942).

CANDIDATS AUX LICENCES DROIT, LETTRES, SCIENCES.-

Pour tous les candidats à ces licences ainsi qu'aux diplômes d'études supérieures, a été institué une épreuve spéciale, annoncée par l'arrêté du 3 septembre 42 et publiée par la presse française à la date du 7 janvier 43.

Elle consiste en un mémoire dactylographié composé sur un sujet déterminé ou mieux, inspiré par l'expérience de prisonnier des candidats. Ce mémoire sera présenté 2 mois avant les épreuves de l'examen auquel il sera rattaché. Il ne sera retenu que s'il est noté au-dessus de la moyenne. Il apportera ainsi des points de bonification qui s'ajouteront à ceux obtenus dans les épreuves normales. Cette épreuve spéciale facultative ne vaudra que pour un seul examen.

Dispositions particulières aux diverses licences :

1) Licences ès-lettres et ès-sciences - Les changements intervenus dans l'enseignement supérieur ont amené les dispositions suivantes:

- Accès aux Facultés - Jusqu'en 45 - 46, les instituteurs privés ou publics, titulaires du Brevet Supérieur peuvent s'inscrire dans les Facultés de Lettres et de Sciences au même titre que les bacheliers

Régime transitoire - Les étudiants prisonniers, candidats à un certificat de licence peuvent choisir entre les nouveaux programmes ou les programmes de 1939. Pour bénéficier du régime 1939, ils devront faire une demande au Recteur de l'Université dans un délai d'un an après leur retour, quelle que soit la date de leur libération. Aucun délai n'est fixé pour obtention des licences ès lettres ou ès sciences du régime 1939. Les conditions d'accès, les titres préalables exigés, les catégories de licence et de groupement de certificats restent ceux de 1939. Les licences ainsi obtenues donneront les mêmes droits que les nouvelles licences.

2.- Licence et capacité en droit. - Les étudiants prisonniers pourront subir les épreuves au choix sur les nouveaux ou les anciens programmes. Pour bénéficier de ces derniers, une demande devra être adressée au Recteur dans le délai d'un an après le retour. Le délai maximum pour l'obtention de la licence ou de la capacité est fixé à trois ans à compter du 1er janvier, du 1er mai ou du 1er septembre qui suivra le retour. Trois sessions spéciales seront organisées chaque année.

Important. - Le Recteur pourra accorder un délai supplémentaire de 1 ou 2 ans sur présentation de pièces justificatives et notamment une attestation de l'Homme de Confiance du Stalag qui mentionnera l'impossibilité des études durant la captivité

CANDIDATS AU P.C.B. et EXAMENS DES FACULTES DE MEDECINE ET DE PHARMACIE. -

Les dispositions envisagées sont les mêmes que pour les examens de droit. Mais il est spécifié que l'épreuve spéciale facultative mentionnée plus haut ne sera pas acceptée, en raison de l'étroite et rigoureuse spécialisation des examens de médecine et pharmacie.

CANDIDATS AUX AGREGATIONS ET CERTIFICATS D'APTITUDE À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. -

Aucune disposition d'ensemble n'a été prévue pour eux. Néanmoins, en 1942, les prisonniers libérés qui ont subi ces examens ont pu choisir les programmes de 1939. Ils ont, en outre, été l'objet d'une délibération spéciale du jury et ont pu être inscrits en surnombre sur les listes d'admissibilité et d'admission. Tout permet de croire qu'une mesure analogue sera prise pour les libérés des années à venir. (Arrêté du 1er février 1942)

ELEVES ARCHITECTES. -

Les élèves architectes de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux arts et de l'Ecole Supérieure des Arts Décoratifs, anciens prisonniers de guerre pourront recevoir le titre d'architecte diplômé sous le régime antérieur à la loi du 31 Décembre 1940, à condition d'être reçus dans un délai dont la durée égalera le temps de mobilisation augmenté de trois mois. Des délais supplémentaires pourront être accordés sur proposition du Conseil Supérieur d'Architecture.

Le Responsable de la Section universitaire
André PLANTIER

L'ACTIVITE DU MOUVEMENT PETAIN

AU CAMP, sous l'impulsion de l'équipe directrice, partiellement nouvelle, le Mouvement connaît un renouveau.

Le signe extérieur en est la reprise des conférences hebdomadaires. Le samedi 6 février, Kaelin, notre responsable, a fait une enthousiaste conférence : "Pourquoi devons-nous suivre le Maréchal", où il a exprimé notre confiance dans le Maréchal et notre fierté de l'avoir pour Chef. Il a précisé l'œuvre que s'était proposée la Révolution Nationale et la contribution que nous pouvions dès à présent lui apporter.

Par ailleurs, le Mouvement Pétain a décidé de s'occuper très activement de nos camarades des Kommandos de passage au camp, pour leur permettre de mieux connaître le Mouvement, les réalisations françaises et pour leur faciliter l'approfondissement des problèmes professionnels qui les intéressent.

Camarades de passage au Camp, venez à la baraque du Mouvement Pétain où vous trouverez une équipe de camarades à votre disposition.

====O====

La baraque du Mouvement Pétain a connu ces deux dernières semaines une grande activité. En effet, nous avons eu la visite d'Hommes de Confiance des Kdos suivants : 386 - 390 - 486 - 511 - 572 - 586. Tous nous apportent des paroles réconfortantes, nous invitent à continuer de plus belle l'œuvre entreprise.

Le Kdo 262, après avoir pris contact avec nous, nous écrit et nous envoie le communiqué suivant :

"Première réunion du M.P. par Hache et Schumacker qui en assurent la direction. Une grosse partie des camarades du Kdo y assistaient. Hache traita de l'union nécessaire des Français qui peut se faire quelles que soient leurs convictions antérieures, sous la double égide compétence, responsabilité qui résument en gros la doctrine du Maréchal. L'adjudant-chef Gaborit souligne ensuite toute l'importance de cette union. Ce premier contact fut accueilli avec sympathie et de nombreuses autres séances suivront."

====O====

Le Kdo 405 sous l'impulsion de l'aumônier Marie a ce que nous appelons "l'esprit Pétain". L'union règne en maître dans ce Kdo.

====O====

Notre camarade Dexpert, H. de C. de l'abschnitt VII, nous a longuement entretenu des différents Kdos placés sous son rayon d'activité.

D'autre part, nous avons adressé aux Kdos qui nous en avaient fait la demande une documentation leur permettant de poursuivre leurs travaux.

Nous espérons que les Kdos 8 - 19 - 59 - 100 - 183 - 197 - 278 - 347 - 361 - 358 - 368 - 380 - 390 - 407 - 575 - 592 - 610 - 618 - 624 - 679 - 704 - 780, sont en possession de la documentation demandée qui leur permettra d'amorcer ou de continuer leur action.

A tous, nous vous renouvelons nos offres. Ecrivez-nous, nous vous répondrons et donnerons satisfaction à vos demandes dans la possibilité de nos moyens.

L'HOMME DE CONFIANCE COMMUNIQUE

INTERDICTION D'UTILISER LA POSTE CIVILE

L'H. de C. rappelle à ses camarades qu'il est strictement interdit d'utiliser la poste civile pour correspondre avec les ouvriers civils français travaillant en Allemagne. Seule est autorisée la correspondance entre P.G. et travailleurs civils consanguins (père - mère - femme - soeur - frère) sur lettres-formulaires dont la distribution est assurée par l'Abschnitt

-:--:-

RECENSEMENT DES PRISONNIERS FRANÇAIS RESIDANT EN BELGIQUE

La Maison du Prisonnier de Lille demande à l'H. de C. du Stalag de lui faire connaître les noms, prénoms, matricules, adresse actuelle de la famille en Belgique des prisonniers français résidant en Belgique pour pouvoir soulager les familles qui se trouveraient dans une situation pénible.

Les H. de C. des Kdos sont priés d'envoyer au plus tôt les renseignements à l'H. de C. du Stalag.

-:--:-

COMMUNICATION DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE EN BELGIQUE

La section belge de la Croix-Rouge française fait savoir qu'il est inutile que des P.G. français adressent des étiquettes à la Croix-Rouge belge qui les retourne à la Croix-Rouge française.

La section belge de la Croix-Rouge française ne peut aider nos camarades que :

- 1.- S'ils ont été domiciliés en Belgique lors de la mobilisation.
- 2.- Si leur famille immédiate y est encore domiciliée.

Les Prisonniers Français (de Belgique) qui réunissent ces deux conditions sont priés d'envoyer leurs étiquettes à leurs familles et non plus au comité. Les familles transmettront, elles, leurs étiquettes à la Croix-Rouge.

-:--:-

+++++

MESSAGE DU MARÉCHAL DU 12/8/41

... "Tant que plus d'un million de Français, comprenant les éléments jeunes et vigoureux de la nation et la meilleure fraction de son élite, demeureront en marge de l'activité du pays, il sera difficile de construire un édifice neuf et durable. Leur retour permettra de combler le grand vide dont nous souffrons. Leur esprit, fortifié par la vie des camps, mûri par de longues réflexions, deviendra le meilleur ciment de la révolution nationale"

====oOo====

